

INSCRIPTIONS EN D.E.S. (INTERNAT)

	1 ^{ère} année	de 2 ^{ème} à 4 ^{ème} année	
TRANSFERT DOSSIER	<p><u>Pour les internes n'ayant pas fait leur externat à Marseille :</u></p> <p>vous devez avoir demandé le transfert de votre dossier universitaire auprès de votre Faculté d'origine</p>		
PRE REQUIS AVANT INSCRIPTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Se connecter le site : https://cvec.etudiant.gouv.fr/ • S'acquitter de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) d'un montant de 91 euros • Puis télécharger l'attestation d'acquiescement 		
INSCRIPTIONS Ou et quand ?	<p><i>A la scolarité :</i></p> <p>du 21 octobre au 29 novembre 2019</p> <p>pièces justificatives à télécharger sur clé USB</p>	<p><i>En ligne par l'ENT</i></p> <p>du 15 octobre au 29 novembre 2019</p> <p>-onglet <i>scolarité/réinscription administrative (IA)</i></p> <p>-onglet <i>réinscription administrative/pièces justificatives</i></p>	
PIECES A FOURNIR	<p><u>Suivre le lien sur le site de la faculté</u></p> <p>pharmacie.univ-amu.fr/sites/pharmacie.univ-amu.fr/files/public/pièces_a_joindre_au_dossier_dinscription_0.docx</p>		
DROITS D'INSCRIPTIONS	<p>Les droits de scolarité sont à régler en plus de la CVEC</p> <p><u>Montant</u> : 502 euros (cinq cent deux euros)</p> <p><u>Paiement en ligne par carte bancaire uniquement</u></p> <p><u>Modes de paiement en scolarité</u> : chèque bancaire (à l'ordre de l'agence comptable de l'université d'aix-marseille) ou par carte bancaire</p>		
INFORMATIONS PRATIQUES	<p>Faculté de Pharmacie Service de la scolarité (1^{ère} étage) 27 bd Jean Moulin CS30064 13385 Marseille cedex 05</p> <p>https://pharmacie.univ-amu.fr/internat</p>	<p><u>Horaires d'ouverture</u></p> <p>du lundi au vendredi de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h30</p> <p><u>Fermeture</u></p> <p>mercredi après-midi vendredi après-midi</p>	<p><u>Gestionnaire cursus</u></p> <p>Nathalie LOUBET</p> <p>nathalie.loubet@univ-amu.fr</p> <p>Tél. : 04.91.83.56.76.</p>

Inscription en DESC de Radiopharmacie et de Radiobiologie

- L'interne doit obligatoirement procéder à son inscription à la fois auprès de l'Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires et de la Faculté de Pharmacie de Marseille en scolarité
- L'inscription en ligne n'est pas possible. Il convient donc de s'inscrire par courrier ou directement à la scolarité
- Le montant des droits de scolarité s'élève à 502 euros pour les 2 diplômes
- La 2^{ème} année de DESC post internat : 502 euros
- Pour une même année universitaire, les internes s'inscrivant en D.E.S. et en D.E.S.C. ne s'acquittent qu'une seule fois de la CVEC.
- Liens utiles :
 - Syndicat des radiopharmaciens : http://www.snrph.org/web/desc-radiopharmacie-radiobiologie_75.html
 - Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires : <http://www-instn.cea.fr/formations/diplomes-et-titres/liste-des-diplomes-et-titres/diplome-d-etudes-specialisees-complementaires-en-radiopharmacie-et-radiobiologie-desc.html>

Inscriptions aux Unités d'Enseignements

Les fiches de choix des U.E. seront disponibles **au Service de la Scolarité ainsi que sur le site de l'AIPM et de la Faculté** à compter du 15 octobre 2019

Elles devront être **retournées impérativement avant le 15 novembre 2019** au Service de la Scolarité

- Par mail : nathalie.loubet@univ-amu.fr,
- Par courrier postal,
- Dépôt à la scolarité

La fiche de choix vaut pour les semestres d'hiver **et** d'été. Les modifications éventuelles pour le semestre d'été devront intervenir au plus tard le 19 Avril 2020.